

Séance du conseil municipal du 10 septembre 2025

Le dix septembre deux mille vingt-cinq à vingt heures, le Conseil municipal de Charancieu, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Charancieu, sous la présidence de Monsieur Christian GUTTIN, Maire de Charancieu.

Date de convocation du Conseil Municipal : 04 septembre 2025

Présents : Monsieur GUTTIN Christian, Monsieur GARCIA François, Monsieur HOUET Jean-Paul, Monsieur NAVE Henri, Madame ARENA Corinne, Madame REYNAUD Estelle, Monsieur LARDIN Adrien, Monsieur DIJOUX Sylver

Absents : Madame PICHON-MARTIN Janine, Madame MERCURI Séverine , MOTTET Corinne, Monsieur BOUKENDOUR Arezki , Madame QUENEHEN Audrey

Secrétaire de séance : Madame Corinne ARENA

ECOLE

*Monsieur le maire annonce qu'un avenant positif a été nécessaire pour les travaux supplémentaires de maîtrise d'œuvre suite à la modification du programme de base. Augmentation des surfaces de l'école

Marché de maîtrise d'œuvre

Construction d'une nouvelle école et d'un restaurant scolaire.

Avenant n°01 AVENANT POSITIF 14 000.00.00 € H.T

avenant positif n°1 d'un montant 14 000.00 H.T.(quatorze mille euros) concernant le marché signé avec

Erick CATELAN Architecte Mandataire
43 rue Aristide Briand

3.8490 LES ABRETS EN DAUPHINE

avenant positif représentant 11.24% du montant du marché initial de 112 700.00€HT

Le nouveau montant du marché est de

112 700.00€ +14 000.00€ = 126 700.00€ HT

TVA 20 % 25 340.00

Nouveau montant du marché 152 040.00€ TTC

**2025.021 CONTRAT DE RESTAURATION ENTRE LA
COMMUNE DE CHARANCIEU ET SUD EST
RESTAURATION**

AVENANT pour la période du 01.09.2025 au 31.08.2026

Actualisation du prix

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération n°2020.048 du 28.10.2020 concernant le contrat de restauration signé entre la commune de Charancieu et le prestataire à savoir la société SER (Sud Est Restauration). Ce contrat a été signé pour une durée indéterminée pour la fourniture de repas à la cantine scolaire en liaison chaude avec un tarif fixé du 01.11.2020 au 31.08.2021.

Le fournisseur présente un nouvel avenant au contrat actualisant comme chaque année le coût du repas comme ci-annexé : 4.550€ HT soit 4.811€ TTC à compter du 01.09.2025.

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu les explications de monsieur le Maire

Après avoir délibéré,

Après VOTE

6 voix POUR

2 ABSTENTION

Décide d'autoriser monsieur le Maire à accepter l'avenant au contrat de restauration de la société SUD EST RESTAURATION proposant un prix du repas pour l'année scolaire 2025/2026 à 4.811 TTC.

**2025.022 TARIF CANTINE A COMPTER DU 1^{er}
octobre 2025**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée

le tarif actuel des repas à la cantine scolaire de Charancieu .

Le repas à la cantine est facturé 4.80€ aux parents.

Étant donné la hausse du fournisseur qui a été effectuée
au 1^{er} septembre 2025,

le coût de revient du repas (coût d'achat +coût du personnel
de service + coût de l'entretien des locaux) reste supérieur au
prix de vente du repas.

Il est proposé à l'assemblée de modifier le prix de vente du
repas à compter du 01 octobre 2025 .

Le conseil municipal,

Après avoir entendu les explications de monsieur le Maire,

Après avoir délibéré,

Considérant le coût de revient réel des repas,

Après VOTE

6 voix POUR

2 ABSTENTION

Décide de fixer le prix de vente du repas de

cantine scolaire à **4.86 € à compter du 1^{er} octobre 2025**

**2025.023 VOTE SUBVENTION « RPV-RADIO
PAYS VOIRONNAIS »**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération 2022.018 concernant la convention de partenariat avec RPV-Radio Pays Voironnais

L'association « RPV-Radio Pays Voironnais » a pour vocation :

- La création et le fonctionnement d'une radio associative (à but non lucratif);
- L'organisation et/ou la promotion de toutes activités concernant les habitants du Pays Voironnais (artistes, commerçants, entreprises, artisans, associations et collectivités);
- La diffusion de programmes musicaux, reportages, informations culturelles et talkshow par tous moyens techniques connus ou à développer.

La commune de Charancieu a été sollicitée pour le versement d'une subvention de partenariat à RPV de 120.00€ par an

Le conseil municipal,

Après avoir délibéré,

Décide à l'unanimité d'accorder le versement des subventions (septembre 2023 à septembre 2024 « saison 1 ») et (septembre 2025 à septembre 2026 « saison 2 ») pour un montant total de 240.00€ inscrit au budget communal au compte 65748

Clôture de la séance à 23 h 20

Numéro d'ordre des délibérations

DEC2025-09

Marché de maîtrise d'œuvre

Construction d'une nouvelle école et d'un restaurant scolaire.

Avenant n°01 AVENANT POSITIF 14 000.00.00 € H.T

avenant positif n°1 d'un montant 14 000.00 H.T.(quatorze mille euros) concernant le marché signé avec
Erick CATELAN Architecte Mandataire
43 rue Aristide Briand
3.8490 LES ABRETS EN DAUPHINE

République Française – Département de l'Isère
Commune de CHARANCIEU

Pour les travaux supplémentaires de maîtrise d'œuvre suite à la modification du programme de base . Augmentation des surfaces de l'école

avenant positif représentant 11.24% du montant du marché initial de 112 700.00€HT

Le nouveau montant du marché est de

112 700.00€ +14 000.00€ = 126 700.00€ HT

TVA 20 % 25 340.00

Nouveau montant du marché 152 040.00€ TTC

2025.021 CONTRAT DE RESTAURATION ENTRE LA
COMMUNE DE CHARANCIEU ET SUD EST RESTAURATION
AVENANT pour la période du 01.09.2025 au 31.08.2026

Actualisation du prix

2025.022 TARIF CANTINE A COMPTER DU 1^{er} octobre 2025

2025.023 VOTE SUBVENTION « RPV-RADIO PAYS
VOIRONNAIS »